

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Le-1er-ministre-a-des-projets-pour-le-lycee-et-l-enseignement-professionnel>



École & société

Le 1er ministre a des projets pour le lycée et l'enseignement professionnel

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juillet 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Édouard Philippe a annoncé, lors de son discours de politique générale du 4 juillet 2017, quelques projets pour le bac et la voie professionnelle.

En ce qui concerne le bac -sans doute ne parle-t-il que du bac général et technologique- il prévoit de limiter le nombre des épreuves finales et d'évaluer les autres matières en contrôle continu dès la session 2021.

Les concertations devraient commencer à la rentrée 2017. Au SE-Unsa, nous sommes favorables depuis longtemps à la limitation du nombre d'épreuves terminales. Nous sommes donc prêts à participer aux discussions. Il n'empêche que ce projet n'aurait pas vraiment de sens si le lycée général et technologique restait en l'état.

Dans le projet de lycée modulaire que nous défendons, les épreuves terminales sont directement liées au parcours individuel suivi par les élèves dans le cycle terminal. Elles sont donc prévues pour « colorer » le bac obtenu. Cette coloration étant elle-même dépendante de l'orientation post bac visée par l'élève. C'est pourquoi, le SE-Unsa militera pour que les discussions prévues portent aussi sur le lycée et les parcours bac-3 / bac+3 qui restent à construire.

Concernant l'enseignement professionnel, le premier ministre distingue bien la formation en alternance et l'apprentissage. On n'est donc pas dans le « tout apprentissage » et le lycée professionnel garde toute sa place. Le premier ministre veut renforcer les liens entre les lycées pro et « le monde de l'entreprise » et c'est souhaitable.

De même, la recherche d'une meilleure articulation entre BTS, licence professionnelle et bac pro est un objectif que nous soutiendrons. En revanche, la création de « diplômes de qualification à bac+1 » après le bac pro interroge. Y-a-t-il une demande des entreprises ? Ces diplômes seraient-ils pris en compte dans les conventions collectives ?

Pour le SE-Unsa, cette proposition qui rompt avec la logique du LMD paraît déconnectée de la réalité de ce dossier complexe. On attend avec impatience des précisions sur ce sujet.